

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 17 février 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 15, 16 et 17 février 2016**

**2016 DAC 635** Transfert en pleine propriété des biens acquis par la Ville de Paris pour mise en dotation à l'Etablissement Public Paris Musées.

**M. Bruno JULLIARD, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14 ;

Vu le budget de la Ville de Paris pour 2016 ;

Vu la délibération 2012 SG 153/DAC 506 des 19 et 20 juin 2012 relative à la réorganisation de la gestion des musées de la Ville de Paris et à la création d'un établissement public des musées dénommé Paris Musées et de ses statuts ;

Vu le projet de délibération, en date du 2 février 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose de transférer en pleine propriété les biens acquis par la Ville de Paris pour mise en dotation à l'Etablissement Public Paris Musées ;

Sur le rapport présenté par M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Les biens matériel, mobilier et autres immobilisations corporelles non encore identifiés seront transférés en pleine propriété à l'Etablissement Public Paris Musées au fur et à mesure de leur identification pour procéder, le cas échéant, à des opérations de cessions.

Article 2 : L'enregistrement comptable de transfert de ces biens s'effectuera, par opération d'ordre non budgétaire, au débit du compte de dotation 1021 et au crédit des comptes d'immobilisations concernés par ces biens.

Article 3 : Le comptable public est autorisé à enregistrer les écritures comptables nécessaires à la réalisation de ces transferts.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**